



N° 21
FÉVRIER 2018

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13



BULLETIN DE LIAISON

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE

SAISON 2017/2018

ÉDITORIAL

LOUP: LA BOITE DE PANDORE

Le biologiste Valerius Geist, célèbre spécialiste du grand gibier, avait dit il y a 20 ans aux chargés de la nature du US FWS qui réintroduisaient le loup gris dans le Wyoming: "Vous ouvrez une boîte de Pandore, et vous verrez que vous ne pourrez jamais la refermer". 20 ans après, le loup fait ses ravages dans le Wyoming, l'Idaho, le Montana, le Nouveau-Mexique, l'Arizona, et maintenant le Colorado. Pourtant la régulation par les gestionnaires de la faune tente d'exister, par exemple dans le Wyoming: 54 loups tués en 2015, 113 en 2016. En vain.

Les éleveurs ne sont pas intéressés par une compensation pour les pertes de bétail, leur but est de le garder en vie: "Nous n'élevons pas ces animaux pour qu'ils soient sauvagement tués par les loups". Les photos majestueuses de beaux loups sont romantiques, mais ne tiennent pas compte de ceux qui doivent vivre avec eux. Une étude publiée dans le Wildlife Society Bulletin a analysé trois décennies de sondages d'opinion publique américains et européens et a constaté que les personnes ayant l'attitude la plus positive envers les loups étaient ceux qui n'avaient jamais la moindre expérience directe avec eux, les urbains. Malheureusement, " les coûts de la vie avec les prédateurs ne sont pas supportés par la plupart de nos concitoyens", concluait tristement l'auteur de l'article.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 21

	Page
ÉDITORIAL : Loup: la boîte de Pandore	1
LE BREVET GRAND GIBIER 2018	2
AUTORISATION DU SILENCIEUX	2
LES MODÉRATEURS DE SON	3
JOURNÉES NATIONALES ANCGG 2018 A NÎMES	4
ÉQUILIBRE FORÊT- GIBIER	5
TABLEAUX ONGULÉS SAUVAGES 2016/2017	6 et 7
TABLEAU RÉGIONAL ONGULÉS SAUVAGES	8
LE CERF A L'AIR COMPRIMÉ ! (USA)	9
DERNIERES NOUVELLES	10

ADCGG 13

LE BREVET GRAND GIBIER 2018

26 candidats sont inscrits au Brevet, et la liste était close à 30 candidats avant la fin de l'année 2017.

De ce fait, des personnes se sont retrouvées en liste d'attente, ou pour la cession 2019.

En Février, cinq candidats ont déclaré forfait pour raisons personnelles, faisant donc des heureux parmi les personnes en attente. On compte cette année 2 archers et 24 carabines.

La formation et les examens auront lieu à Auriol, dans les salles associatives de l'espace Plumier.

Les épreuves de tir se dérouleront au Tir Club Ciotaden, comme d'habitude.

La formation commencera le 24 Février, jusqu'au 24 Mars.

Le programme de base reste le même, sauf actualisation de certains modules, et il ya introduction de 3 nouveaux modules: un module formation au tir, qui fait suite au stage suivi à Fréjus par Rolland Figueras et Pierre Journeux, un module Premiers Secours, et un module Premiers Secours aux Chiens.

Le module tir a vocation d'être étendu ultérieurement aux membres qui le souhaiteront.

Les examens blancs seront les 31 Mars et 14 Avril, l'examen final aura lieu le 28 Avril, sous la présidence cette année de Nicolas PAGÈS, président de l'ADCGG du Gard.

Et rappelons que cette année, c'est le Gard qui accueillera à NÎMES, du 24 au 27 Mai, les Journées Nationales de l'ANCGG,

tandis que notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE sera le Vendredi 1^{er} Juin à AURIOL.

AUTORISATION DES MODÉRATEURS DE SON

L'arrêté du 02 Janvier 2018 autorisant les modérateurs de son à la chasse a été publié au journal officiel du 23 janvier 2018. Son usage est désormais autorisé sans restriction particulière.

Il faut bien rappeler que les "modérateurs de son" ne sont pas des "silencieux" comme veulent le faire croire les différentes associations anti-chasse, trompant ainsi gravement mais volontairement l'opinion publique dans le but de créer et d'attiser une psychose collective anti-chasseurs.

Voici la pétition de l'ASPAS, jugez vous-même:

" Pour les chasseurs, tuer sera encore plus facile. En battue ou à l'approche, ils pourront tirer sans faire fuir les animaux, et multiplier les cartons.

Pour la majorité des citoyens, amateurs pacifiques de la nature, l'insécurité due aux fusils sera encore plus inquiétante, parce qu'impossible à repérer. Les promeneurs ne découvriront qu'ils sont en danger que lorsqu'ils se retrouveront face au chasseur ou au beau milieu d'une partie de chasse.

Après la mort bruyante, nous refusons la mort sournoise ! "

Une telle accumulation volontaire de mensonges est tout à fait dans la ligne habituelle de l'ASPAS.

Confondre 0 décibel avec 130 décibels n'est pas à la portée de tout le monde.

Vous lirez page suivante un rappel technique sur les modérateurs de son, vous permettant, si nécessaire, de rétablir la vérité à ce sujet.

ADCGG 13

LES MODÉRATEURS DE SON

Le "silencieux" n'a rien de silencieux.

Le brevet décrivant les modérateurs de son a été déposé en 1908, aux États-Unis.

En Europe, leur usage est obligatoire à l'approche en Grande Bretagne, autorisé en Finlande, Danemark, Suède, Norvège, Allemagne et Autriche. La France vient de suivre par l'arrêté publié le 23 / 01 /2018.

Les "silencieux" restent pour le moment non autorisés en Espagne et en Italie.

Le bruit de la détonation est un bruit impulsionnel, atteignant 160 à 170 décibels (db), donc parmi les plus puissants existants. Un concert de rock à fond, c'est 110 db, un marteau piqueur à vos pieds 115 db.

Il faut savoir que l'échelle des décibels est logarithmique: l'intensité d'un bruit double tous les 3 db.

Ainsi, un bruit de 135 db est 10 fois plus fort qu'un bruit de 110 db!

Le bruit est dangereux pour l'audition à partir de 85 db, et la loi impose pour les travailleurs le port de protections auditives à partir de 85 db. Des dommages irréversibles se produisent à partir de 120 db.

Le bruit du coup de feu à la bouche du canon comporte 3 composantes:

- 1) la détente des gaz à 1.700 m/s qui précèdent la balle,
- 2) le bruit du bang supersonique de la balle,
- 3) le bruit de détente brutale des gaz (500 bars) qui ont poussé la balle.

Sauf à utiliser des munitions subsoniques (inefficaces à la chasse) on ne peut agir sur le bang supersonique.

La seule action possible est de maîtriser la détente brutale des gaz de sortie à 500 bars. On va faire passer ces gaz dans des chambres successives de décompression pour réduire ainsi leur pression, progressivement, de 500 à 10 bars environ. Ce qui va réduire le bruit de 25 à 35 db selon les modèles, comptons 30.

Ainsi les 170 db initiaux sont ramenés à 140db.

Mais 140 db, c'est encore **11 fois plus fort** qu'un concert de rock à fond (110 db)! Et l'ASPAS ose écrire dans sa pétition qu'on n'entendra plus le bruit des coups de feu !

Par ailleurs des considérations techniques limitent largement l'usage de ces dispositifs:

leur taille va de 15 à 35 cm; leur diamètre est de 4 à 5 cm (empêchant l'usage de la visée ouverte et obligeant à l'installation d'une lunette); leur fixation nécessite un filetage de l'extrémité du canon; leur poids de ½ à 1 kg gêne le port de l'arme à la bretelle, et rend l'arme bien peu maniable pour un tir rapide de battue; le régime vibratoire de l'arme est modifié, et un nouveau réglage de la lunette est nécessaire sur une arme qui en était déjà équipée.

Ce n'est donc pas un équipement de battue. En approche, le transport aisé de l'arme la fait porter sans cet accessoire, qu'il faut ensuite monter sur place...

Enfin le prix est à considérer: en général de 400 à 1.000 € selon le calibre. Plus le prix du filetage de l'extrémité du canon (150 à 200 €).

Au final, l'utilisation du modérateur de son concerne essentiellement l'affût en zone périurbaine, afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage, peut-être surtout lors des affûts de louvetiers.

ADCGG 13

JOURNEES NATIONALES 2018

Les Journées Nationales 2018 de l'ANCGG auront lieu à Nîmes, dans le Gard, du vendredi 25 au dimanche 27 Mai. Compte tenu du succès rencontré en 2016 en Bretagne, Le programme sera étalé sur 3 jours pour vous faire découvrir les attraits et de la région et vous faire profiter pleinement du déplacement.

L'ADCGG du Gard, l'AC3G, a préparé un programme très attractif pour les participants et les accompagnants. Le samedi après-midi sera consacré à la visite d'une manade, avec entre autres, courses camarguaises de taureaux et découverte du cheval de Camargue. Une peña (fanfare locale) et une chanteuse camarguaise de renom accompagneront l'apéritif et le repas qui suivront.

Organisation générale

Les débats et conférences, l'hébergement et la restauration se tiendront intégralement dans un lieu de grande classe : le Novotel Atria de Nîmes. Ce site est situé à proximité immédiate des arènes et à 200 mètres de la gare. La ville de Nîmes est desservie par le TGV depuis toutes les grandes villes à des tarifs très compétitifs en cas de réservation anticipée.

Les participants n'ont pas besoin de voiture sur place. Des cars sont prévus pour la visite du samedi.

La présence à l'AG, aux débats et conférences est libre et gratuite pour les membres.

Programme

jeudi après-midi: Accueil des participants

vendredi matin: Réunion des ADCGG

vendredi après-midi: débat sur la chasse dans les espaces protégés, puis AG de l'ANCGG

Dîner de gala le soir

samedi matin: Conférences

samedi après-midi: Visite d'un élevage de taureaux, et soirée gitane.

dimanche matin: AG de l'AFMT (Association Française de Mensuration des Trophées)

Débats et conférences

Vendredi après-midi :

- Débat sur la chasse dans les espaces protégés : l'exemple du parc National des Cévennes

Samedi matin :

- Le mouflon dans le Gard (Massif de l'Aigoual)
- La faune sauvage au temps des romains
- La châtaigneraie cévenole, évolution et impact sur le grand gibier
- La chasse aux chiens courants dans le milieu méditerranéen

ADCGG 13

FORMATION FORET-GIBIER

La question de l'équilibre forêt-gibier est un point crucial de la gestion du grand gibier.

L'ANCGG a élaboré en 2015 un programme de formation sur l'équilibre forêt-gibier.

Ce cours a été conçu en collaboration avec le CNPF et l'Irstea.

Il est composé d'une matinée en salle et d'une après-midi sur le terrain

L'animation est assurée conjointement par un responsable d'ADCGG et un ingénieur du CRPF.

Ce cours répond à un triple objectif :

- Savoir évaluer la pression du grand gibier et le niveau de risques à un endroit donné
- Apporter une méthodologie pour la résolution des problèmes
- Développer des compétences forestières auprès des chasseurs

Certaines ADCGG organisent régulièrement de telles formations.

En 2017, l'ADCGG des Côtes d'Armor a reçu le prix des honneurs Laurent-Perrier pour son travail et ses publications en faveur de l'équilibre forêt-gibier.

Afin de renforcer ce programme, l'ANCGG est en train de constituer un groupe de référents nationaux qui auront pour tâche d'aider les ADCGG dans les domaines suivants :

- Aide à l'organisation des formations (contacts avec le CNPF / CRPF, recherche des ingénieurs)
- Animation de ces formations ou animations spécifiques
- Soutien local sur des dossiers particuliers.

Pour notre région, c'est notre ami Daniel QUILICI, Vice-Président du CRPF, qui a accepté cette charge.

Au plan national, Jacky Pallu, lauréat des honneurs Laurent Perrier, et Stéphane Dieu, sont responsables de ce projet.

Vous pouvez les contacter pour tout projet de formation ou problème d'équilibre forêt-gibier.

Jacky Pallu 06.79.19.44.06 jackypallu@wanadoo.fr

Stéphane Dieu 06.09.17.50.01 sdieu@toureiffel.fr

LES TABLEAUX NATIONAUX ONGULÉS SAUVAGES 2016/2017

Le réseau Ongulés Sauvages (ONCFS, FNC, FDC) a publié le bilan de la saison écoulée, à partir des données transmises par l'ONCFS et les services techniques des FDC.

Les 8 espèces d'ongulés étudiées sont : le cerf élaphe, le cerf sika, le chevreuil, le daim, le chamois, l'isard, le mouflon, et le sanglier. Ne sont pris en compte que les prélèvements hors parcs ou enclos de chasse.

Et, avec un chiffre variable selon les espèces quant au seuil, seuls les départements dépassant un certain seuil de prélèvements sont comptabilisés.

Sauf pour le sika, les prélèvements nationaux sont à nouveau en hausse pour la saison écoulée, tandis que les taux de réalisation sont relativement stables. Ce qui sous entend que les populations sont à la hausse, hors sika (dont l'éradication est recherchée dans certains territoires). A noter que l'on constate aussi chaque saison l'apparition ou la disparition de telle ou telle espèce dans certains départements. Nous allons détailler la situation de chacune de ces huit espèces, par ordre décroissant de réalisations.

Le sanglier:

Seuil de prise en compte départemental: 100

Grand gibier le plus abondant, il est présent partout. 10 départements déclarent un tableau supérieur à 15.000 bêtes. En forte hausse dans l'Ain (culture du maïs) et le Finistère (+ 40%).

Le total des prélèvements est de 692.604.

La progression annuelle est de 3,8%, et sur 20 ans les prélèvements ont été multipliés par 2,3.

Le prélèvement moyen est de 4,6 aux 100 hectares boisés, et 1,3 aux 100 hectares totaux.

Ce chiffre monte jusqu'à 5,5 dans le Gard avec 32.227 pièces. Chez nous le tableau est de 8.429 sangliers.

Le chevreuil:

Seuil de prise en compte départemental: 100.

Avec le sanglier, il reste le grand gibier le plus abondant. 11 départements déclarent un tableau supérieur à 10.000 animaux. Il est présent partout, sauf en Corse.

Total des attributions: 653.152, des réalisations: 579.111, taux de réalisation 88%.

Le prélèvement moyen est de 3,6 aux 100 hectares boisés, 1 aux 100 hectares totaux. Mais ce 1 peut progresser jusqu'à 2,7 (Moselle). La progression annuelle est de 3%, et sur 20 ans les réalisations ont été multipliées par 1,8.

La progression de l'espèce s'est toutefois ralentie depuis 2003. Les canicules ou sécheresses ont largement affecté la survie des faons en 2003, 2005, et 2006.

De plus le réchauffement climatique a entraîné une avance du débourrage de la végétation de près de 15 jours en 30 ans, mais la reproduction du chevreuil dépendant de la photopériode, la date du pic des naissances est restée inchangée. Donc des naissances passées la période où la végétation est la plus riche et la plus nourrissante, pour un allaitement de qualité des faons, condition d'un meilleur taux de survie.

De ce fait le taux d'accroissement des populations de chevreuil, jusqu'ici accepté autour de 35%, doit être revu à la baisse, des chiffres de 12 à 25% (selon le type de biotope) paraissant plus réalistes actuellement.

ADCGG 13

Le cerf élaphe:

Seuil de prise en compte départemental: 20.

Il est absent dans 8 départements. Mais 13 départements déclarent un tableau supérieur à 1.500 cerfs, et six départements constatent une hausse de plus de 20% des réalisations.

Total des attributions: 86.430, des réalisations: 61412, taux de réalisation 71%.

Le prélèvement moyen aux 100 hectares boisés est de 0,4. Mais il grimpe à 1,7 en Eure-et-Loir, et Indre. La progression annuelle est de 4%, et sur 20 ans les réalisations ont été multipliées par 2,6.

Le Chamois:

Seuil de prise en compte: 20

Il est présent dans 18 départements. 6 départements déclarent un tableau supérieur à 1.000 chamois. Total des attributions: 15.781, des réalisations: 12.735, taux de réalisation 80%.

Il faut remarquer depuis une dizaine d'années une stabilisation relative des prélèvements dans la zone des 12.000. Progression annuelle 2%, et sur 20 ans les prélèvements ont été multipliés par 1,8.

L'isard:

Seuil de prise en compte 20.

Il est présent dans 6 départements. 2 déclarent un tableau supérieur à 500 isards.

Total des attributions: 3.253, des réalisations: 2.681, taux de réalisation 82%.

Là encore, on peut remarquer, depuis 20 ans, une stabilisation relative des réalisations dans la zone des 2.600. Progression annuelle 1%, et sur 20 ans les prélèvements ont été multipliés par 1,1, c'est-à-dire sensiblement égaux.

Le mouflon:

Seuil de prise en compte: 20.

Il est présent dans 30 départements. Le tableau est supérieur à 200 dans 4 départements.

Total des attributions: 4.450, des réalisations: 3.170, taux de réalisation 71%.

Depuis 2013, les chiffres n'évoluent pratiquement plus. La croissance régulière qui s'était inscrite de 2004 à 2012 semble bien stoppée. Progression annuelle 1%, et sur 20 ans les prélèvements ont été multipliés par 1,7.

Le daim:

Seuil de prise en compte: 20.

Absent dans 30 départements, 6 ont un tableau supérieur à 50. Il fait son apparition dans 9 départements, mais disparaît dans 6.

Total des attributions: 3.270, des réalisations: 1.472, taux de réalisation 45%.

C'est probablement le gibier le plus difficile à chasser, et celui dont la progression annuelle est la plus forte: 38%. La courbe des réalisations reste globalement ascendante. Sur 20 ans les prélèvements ont été multipliés par 5.

Le cerf sika:

Cervus nippon est présent dans 21 départements. Le Haut-Rhin reste son fief avec 26 sikas au tableau.

Total des attributions: 265, des réalisations: 65, taux de réalisation 24%. Depuis 2012, la baisse des prélèvements est régulière; les taux de réalisation ont toujours été faibles, peut être en raison d'attributions élevées à visée d'éradication. Les réalisations 2016 sont au même chiffre que celles de 1996.

ADCGG 13

LE TABLEAU RÉGIONAL ONGULÉS SAUVAGES

Le département des Bouches du Rhône n'est certes pas un département de référence pour les chasseurs de grand gibier. Fortement urbanisé, avec environ 2 millions d'habitants, ce département couvre près de 520.000 hectares, la moitié seulement de cette surface étant chassable. Cependant l'habitat mité vient encore réduire la surface réellement utilisable. L'effectif de chasseurs est de l'ordre de 20.000.

Le quart des chasseurs se retrouve sur des territoires à pression de chasse forte, environ 14 chasseurs/100 ha. Il n'y a pas d'ACCA, mais des sociétés communales (142), et des chasses privées (285).

Le sanglier est bien sur présent, en quantité moyenne, avec de fortes disparités locales. Il est en augmentation régulière, mais avec des points noirs anciens et persistants dans certaines zones de réserve et de non chasse, comme certaines parties de la Camargue qui concentre 70% des dégâts. Le tableau est passé de 200 en 1973 à 8.429 en 2016.

La présence du chevreuil devient significative, mais pas toujours appréciée des partisans du tout-sanglier qui lui reprochent de détourner leurs chiens de la bête noire. Ce chevreuil provient pour une part de colonisation à l'Est, à partir du Var, et d'autre part de lâchers : 70 sur la Sainte Victoire de 2002 à 2004, 9 sur Carpiagne en 2006, 3 sur Aubagne en 2010. Le tableau est passé de 1 en 1996 à 349 en 2016.

Pour le reste, daim, mouflon, sika, et élaphe sont anecdotiques.

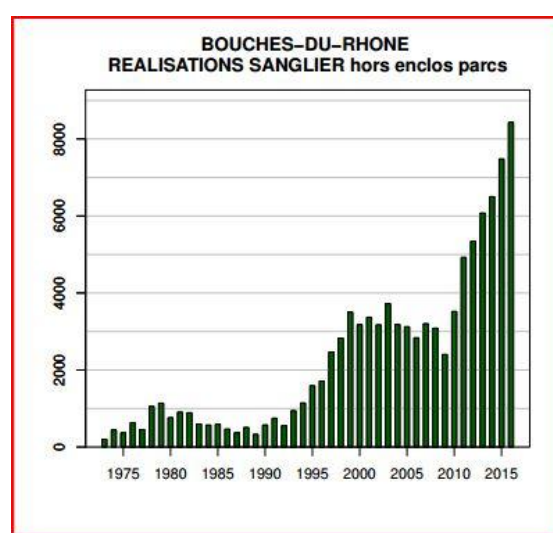
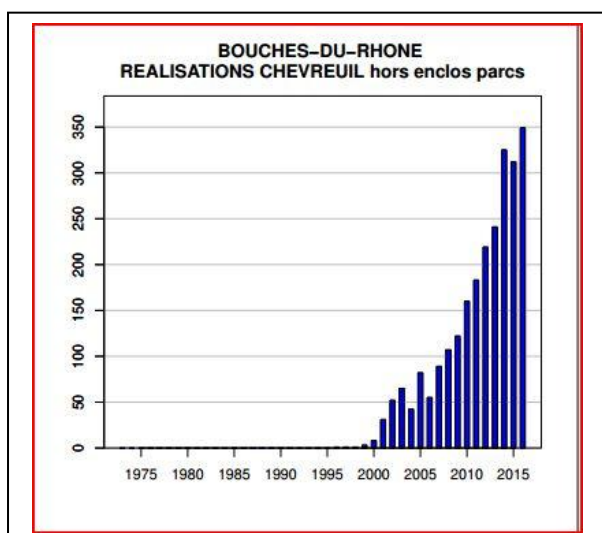
Le mouflon provient d'échappés d'enclos ou d'animaux de Cadarache. 2 réalisations en 2016.

A noter la présence de mouflons à manchette sur le massif de la Sainte Victoire, dont l'éradication est organisée.

Le daim également provient d'échappés d'enclos, essentiellement sur le même massif. 8 pièces en 2016.

Quant au sika, considéré comme allogène, son éradication est recherchée. 3 pièces en 2016.

En 2017 ont été données quelques attributions de cerf élaphe, pour éliminer des animaux échappés d'enclos à Saint Marc Jaumegarde



ADCGG 13

CHASSER LE CERF A LA CARABINE A AIR COMPRIMÉ

Les carabines à air comprimé sont de 2 sortes :

celles où le fait d'ouvrir l'arme et d'abaisser le canon fait lever et entraîne la compression d'un petit volume d'air dans un cylindre intégré, un seul coup est alors possible,

et celles dites PCP (Pre Charged Pneumatic), où un réservoir d'air haute pression est installé sur l'arme. Ceci permet le tir successif de dizaines de coups. Le réservoir haute pression est rempli à l'aide d'une pompe à main, ou d'un bouteille de plongée, ou d'un compresseur haute pression.

Le calibre de ces carabines, au dessin souvent futuriste, va de 4,5 mm à 12,7 mm ! Les « gros » calibres sont les .30 (7,62mm), les .357 (9 mm), et les 12,7.

Or voici que le Service de la Faune Sauvage de Floride (Florida Wildlife Conservation Commission) vient de voter à l'unanimité l'autorisation des carabines PCP pour la chasse du cerf de virginie, avec un calibre au moins de .30 !

Et la Floride rejoint ainsi pas moins de 8 autres états autorisant le tir du cerf à la carabine à air comprimé !

Sachant que la carabine PCP la plus puissante du marché serait la .357 Bulldog de Crosman, que la vitesse initiale de son projectile de 145 grains (9,4 g) est de 274 mètres/seconde, et son énergie initiale de 230 joules, on reste perplexe.

Qui plus est, Crosman n'hésite pas à parler de sa Bulldog pour le grand gibier africain.



DERNIERES NOUVELLES

PLAN LOUP 2018 / 2023

Le "plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage" a été publié ce 19 février par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture. Il entend à la fois assurer la viabilité de l'espèce en France tout en protégeant mieux les troupeaux et les éleveurs, et prévoit plusieurs mesures copilotées par les collectivités territoriales. Le plan se donne comme objectif d'atteindre une population de 500 individus d'ici 2023 contre environ 360 actuellement. Le plafond de tirs pourra toutefois être "actualisé une fois connus les chiffres de la population au printemps, pour être porté à 10% de la population", précise le plan. Le dernier arrêté en vigueur permet l'abattage de 40 loups entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018. Le nouveau plan se fonde désormais sur l'année civile, mais les "prélèvements" ne pourront se faire qu'entre septembre et décembre. Il ne serait pas étonnant de voir les 500 loups présents bien avant 2023, et même dès 2020.

A 20% de taux de croissance annuel et 360 loups 'officiels' en 2017, faites le calcul.

De plus les organisations pro-loups demandent à leurs adhérents de détruire soigneusement tous les indices de présence qu'ils pourraient trouver. Donc pour avoir des comptages corrects de la part de l'ONCFS, seul habilité, ça va devenir difficile.

Ce plan réussit donc à faire l'unanimité contre lui, tant les pro-loups que les éleveurs et les ruraux.

Quant à « apprendre au loup à ne pas attaquer les troupeaux », pourquoi ne pas apprendre aussi aux brebis les techniques d'auto-défense, ont répliqué certains.

MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES ARMES

Le 14 Février au Sénat, le 15 chez les députés, la nouvelle loi sur les armes a été votée, sans bruit médiatique.

Les fonctionnaires de Bruxelles ont encore appelé la France à transposer les directives européennes.

Reste que la loi devra être promulguée pour entrer en application.

En voici les principales mesures, en résumé:

- la catégorie D disparaît, toutes les armes D (canons lisses) passent en catégorie C, c'est-à-dire à déclaration d'acquisition et de détention, au lieu de simple enregistrement jusqu'ici.
- les armes semi-auto qui étaient classées B deviennent A, donc totalement interdites, sauf certaines exceptions pour les tireurs sportifs.
- les ventes entre particuliers ne pourront se faire que devant un armurier, qui devra vérifier sur le fichier FINIADA que les personnes ne sont pas interdites d'armes, et remplir un formulaire avec les caractéristiques et numéros de l'arme, et les identités.
- les reproductions d'armes anciennes passent en C.

PETITE ANNONCE

La société de chasse de Sisteron (04) recherche des sociétaires petit et grand gibier, intéressés par l'approche et/ou la battue. Plans de chasse chamois et chevreuil.

Pour tout renseignement : sainthubertsisteron@gmail.com.